

4924 - Le statut de la prosternation de la récitation

La question

Question : Qu'en est il de prosternation de la récitation ?Doit-elle être suivie d'un salut final ou pas , si l'intéressé récite mais n'est pas en prière ?Quelle est l'invocation qu'il faut réciter ?Si l'intéressé effectue une prière et doit procéder à une prosternation de récitation à la fin de la sourate, doit-il , après la prosternation, réciter une partie de la sourate suivante ou se mettre en posture de genuflexion immédiatement ?

La réponse détaillée

La prosternation de la récitation est une sunna et aucun texte n'indique qu'elle doit être suivie d'un salut. Aussi n'est il pas nécessaire, pour celui qui l'effectue, de la faire suivre par un salut. Celui qui effectue cette prosternation à la fin d'une sourate telles que les sourates 7,53 et 96 n'a pas à reprendre la récitation du Coran après la prosternation et avant de se mettre en posture de genuflexion. S'il reprend la récitation, il n'y a aucun inconvénient.

Pour le reste, l'intéressé dit, au cours de sa prosternation de récitation, ce qu'il a l'habitude de dire quand il se trouve en cette posture pendant la prière.